

AVANTAGES SPIRITUELS

Offerts aux bienfaiteurs du Sanctuaire, aux zéloteurs et abonnés des
ANNALES DU T. S. ROSAIRE :

- 1.—Participation aux prières et bonnes œuvres des Missionnaires Oblats. Dans leurs communautés, une prière est faite tous les jours pour les bienfaiteurs vivants et défunts.
- 2.—Participation aux prières qui se font tous les jours dans le sanctuaire pour les vivants et les morts.
- 3.—Deux messes sont dites *chaque semaine* à l'intention des abonnés, pour les vivants et les morts. Nos abonnés peuvent appliquer à telle ou telle personne, vivante ou défunte, les mérites des 104 messes dites chaque année à leurs intentions.
- 4.—Une messe est célébrée *chaque mois* par chacun des Pères du Sanctuaire avec une intention spéciale pour nos abonnés vivants et défunts ; une communion est faite chaque mois avec la même intention, par les autres religieux de la communauté.
- 5.—Un service solennel sera célébré *chaque année*, dans la première semaine de novembre, pour les parents défunts de nos abonnés.

Les recommandations de prières, publiées dans nos ANNALES, sont envoyées à la Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, l'église du Vœu National de la France ; à la Basilique de Notre-Dame de Pontmain, N.-D. de la Sainte-Espérance.

HONORAIRES DES MESSES.

<i>Messe basse</i>	\$0 50
<i>Grand'messe</i>	3 00
<i>Messe perpétuelle</i>	0 50

On peut faire inscrire le nom des défunts ou de toute autre personne, sur le registre de la messe perpétuelle.

LAMPES.

DANS LE SANCTUAIRE DE N.-D. DU ROSAIRE.

Une lampe pour un jour	\$0 05
Une lampe pour une neuvaine	0 40
Pour les 15 lampes, représentant les 15 Mystères, par jour	0 60
Une lampe pour un mois	1 10
Une lampe pour un an	12 00

LAMPES ÉLECTRIQUES.

Le matin, pendant les messes, le soir, pendant l'office du Rosaire :

Cinq lampes, représentant cinq mystères, une heure.	\$0.10
Quinze " " les quinze " " " "	0.25

AU SAINT-SÉPULCRE.

Une lampe par jour	\$0 10
Une lampe pour une neuvaine	0 80
Une lampe pour un mois	2 20
Une lampe pour un an	24 00